



Consumer and
Corporate Affairs Canada

Consommation
et Corporations Canada

Legal Metrology

Métrologie légale

APPROVAL No. - N° D'APPROBATION

S.WA-3237

MAR 25 1985

NOTICE OF APPROVAL

AVIS D'APPROBATION

Issued by statutory authority of
the Minister of Consumer and Corporate
Affairs under application by:

Accordée en vertu du pouvoir sta-
tutaire du Ministre de Consommation et
Corporations à la demande de:

Ballard Scale Company Inc.,
3638 Manchester Road, S.E.
Calgary, Alberta
T2G 3Z5

for the following device type(s):

pour les types d'appareils suivants:

TYPE OF DEVICE /
TYPE D'APPAREIL:

MANUFACTURER /
FABRICANT:

A combination of two motor truck grain
dump scales, connected in tandem by a
rigid connection / Ensemble de deux
bascules à trémie à grains pour camions
reliées en tandem par un élément
rigide.

Ballard Scale Company Ltd.,
Calgary, Alberta

MODEL DESIGNATION(S) /
DESIGNATION(S) DES MODÈLES:

RATING-CAPACITY-RANGE(S) /
CLASSEMENT-CAPACITE-ETENDUE(S):

45070T

55 Avoirdupois tons/tonnes
55 Metric/métrique tons/tonnes

NOTE: This approval applies only to
devices, the design, composition, cons-
truction and performance of which are,
in every material respect, identical to
that described in the information
submitted and are typified by the
sample(s) submitted by the applicant
for evaluation for approval in accor-
dance with sections 14 and 15 of the
Weights and Measures Regulations. The
following is a summary of salient
features only.

REMARQUE: La présente approbation ne
vise que les appareils dont la concep-
tion, la composition, la construction
et le rendement sont identiques, en
tout point, à ceux qui sont décrits
dans la documentation reçue et pour
lesquels des échantillons représenta-
tifs ont été fournis par le requérant
aux fins d'évaluation, conformément aux
articles 14 et 15 du Règlement sur les
poids et mesures. Ce qui suit est une
brève description de leurs principales
caractéristiques.

SUMMARY DESCRIPTION:

This device is a modification of two previously approved 34' grain dump scales. (Refer to S.WA-718).

These scales are installed with the ends of the main girders connected by short sections of identical "I" beams, to form a single scale. The joints between the existing main girders and the new sections are centered on the girder chairs.

A load cell is mounted at each transfer lever nose iron. The signal cables are connected to a summing box, which in turn is connected to the indicator.

This Notice of Approval supersedes Notice of Temporary Approval S.WA-T256 dated March 28, 1983.

DESCRIPTION SOMMAIRE:

L'ensemble est constitué de deux bascules à trémie de 34' à grains pour camions approuvées qui ont été modifiées. (Ref. S.WA-718)

L'ensemble de pesage est réalisé en joignant les extrémités des poutres maîtresses à l'aide de courtes sections de poutres en I identiques de façons à former une seule bascule. Les joints unissant les poutres maîtresses existantes et les nouvelles sections sont centrées sur les chaises des poutres.

Un dynamomètre est monté sur chaque prolongateur du levier intermédiaire et les câbles de transmission des signaux sont connectés à la boîte de sommation qui, elle, est reliée au dispositif d'affichage.

Le présent avis d'approbation remplace l'avis d'approbation temporaire S.WA-T256 en date du 28 mars 1983.

APPROVAL:

The design, composition, construction and performance of the device type(s) identified herein having been evaluated in accordance with regulations and specifications relating thereto, established under the Weights and Measures Act, approval is hereby granted pursuant to subsection 3(1) of the said Act.

The marking, installation, use and manner of use in trade of devices are subject to inspection in accordance with regulations and specifications relating thereto, established under the Weights and Measures Act, and certification of conformity is required in addition to this approval. Inquiries regarding inspection and certification of conformity should be addressed to the local inspection office of Consumer and Corporate Affairs Canada. Requirements relating to marking are set forth in sections 18 to 26 of the Weights and Measures Regulations. Requirements relating to installation, use and manner of use are set forth in Part V and in specifications established pursuant to section 27 of the said Regulations.

APPROBATION:

La conception, la composition, la construction et le rendement des types d'appareils identifiés ci-dessus ayant fait l'objet d'une évaluation aux fins d'approbation conformément au Règlement et aux prescriptions établis en vertu de la Loi sur les poids et mesures, une approbation est accordée par les présentes en application du paragraphe 3(1) de ladite loi.

Le marquage, l'installation, l'utilisation et le mode d'emploi des appareils sont soumis à l'inspection conformément au Règlement et aux prescriptions établis en vertu de la Loi sur les poids et mesures, et doivent être certifiés conformes en sus d'être approuvés par les présentes. Toute demande de renseignements sur l'inspection et la certification de conformité doit être adressée au bureau d'inspection local de Consommation et Corporations Canada. Les exigences de marquage sont définies dans les articles allant de 18 à 26 du Règlement sur les poids et mesures. Les exigences relatives à l'installation, à l'utilisation et au mode d'emploi sont définies dans la partie V et dans les prescriptions établies en vertu de l'article 27 dudit règlement.


W.R. Virtue

Chief, Legal Metrology Laboratories

Chef, Laboratoires de la Métrologie légale

MAR 25 1985

FILE NUMBER / Numéro de dossier:
O6922-1